

De: AFÉSAQ - Hélène [adjointe@afesaq.qc.ca]

Envoyé: 10 mars 2010 11:17

À: 'ADJOINTE@AFESAQ.QC.CA'

Objet: Budget fédéral - la suite...

Pièces jointes: Analyse du budget 2010 par Imagine Canada.pdf

Bonjour à tous et à toutes,

Comme suite à notre courriel du 8 mars 2010 et en lien avec la nouvelle concernant le sujet en titre, vous trouverez joint un extrait de l'analyse du budget 2010 émise par Imagine Canada. Vous y trouverez des explications additionnelles sur les changements annoncés. Vous remarquerez que l'Agence du revenu du Canada (ARC) mentionne qu'il « surveillera l'efficacité des lignes directrices pour la collecte de fonds [...] Il serait important pour les OSBL partout au pays de bien prendre connaissance de ces lignes directrices et d'y adhérer. »

Le document qui énonce les lignes directrices de l'ARC se nomme *Les activités de financement par les organismes de bienfaisance enregistrés* - numéro de référence CPS-028 en vigueur le 11 juin 2009 dont voici le lien :

<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/plcy/cps/cps-028-fra.html>

Bonne journée!



Hélène Graveline

Adjointe administrative

Association des fondations d'établissements de santé du Québec

455, boul. Base-de-Roc, Suite A301, C.P. 570

Joliette (Québec) J6E 7N2

Tél.: (450) 760-2325, poste 3

Fax: (450) 760-2326

adjointe@afesaq.qc.ca

www.afesaq.qc.ca